



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.2.1, B.2.3, B.2.4 et B.2.6

Numéro de demande : 2008-0969
Catégorie : B. 2.1 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'une PC - Garantie)
B. 2.3 (Nouvelles modifications des caractéristiques chimiques d'une PC - Produits de formulation)
B. 2.4 (Nouvelles caractéristiques chimiques d'une PC - Proportion des produits de formulation)
B.2.6 (Chimie des nouveaux produits EP– Nouvelles combinaisons de MAQT)
Produit : Herbicide Broadband
Numéro d'homologation : 29138
Matière active (m.a.) : Pinoxaden (PRN), Florasulam (FRA)
No de document de l'ARLA : 1722836

But de la demande

Syngenta a proposé une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Broadband, contenant du florasulam (N° de Règlement : 26888) et du pinoxaden (N° de Règlement : 28149) à appliquer aux doses de 5 g m.a./ha et de 60,3 g m.a./ha, respectivement. Ces doses sont les mêmes que les doses présentement homologuées pour les deux matières actives. L'herbicide Broadband est destiné à l'application sur les cultures de blé de printemps et d'orge pour la répression à la levée des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées annuelles dans les provinces des Prairies et dans la région de la rivière Peace en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Dans sa formulation, l'herbicide Broadband se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant le pinoxaden à la concentration nominale de 92,7 g/L et le florasulam à la concentration nominale de 7,7 g/L. La préparation commerciale a une masse volumique de 1,03 g/mL et sa plage de pH est de 4 à 6. Sauf les études en cours sur les propriétés relatives à la corrosion et la stabilité pendant le stockage, l'herbicide à large spectre répond aux exigences sur le plan chimique.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Broadband est peu toxique par voie orale (DL_{50} : 3129 mg/kg m.c.), cutanée (DL_{50} > 3500 mg/kg m.c.), et par inhalation (CL_{50} > 2,61 mg/L). Le produit cause une irritation oculaire modérée et une **légère** irritation cutanée chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Les utilisations proposées pour cette nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Broadband, s'inscrivent à l'intérieur des profils d'utilisation homologués des matières actives. Le produit ne devrait poser aucun risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et portent un équipement de protection individuel mentionné sur l'étiquette.

Afin de justifier l'homologation de l'herbicide Broadband, qui contient les matières actives pinoxaden et florasulam, le demandeur a présenté des données de transition sur les résidus dans ou sur le blé et l'orge traités au moyen de cet herbicide. Les données sur la concentration des résidus de pinoxaden et de florasulam sont semblables à celles qui avaient été présentées pour les matières actives homologuées. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

La nouvelle préparation commerciale proposée contient deux matières actives, soit le florasulam et le pinoxaden. La dose et le profil proposés d'utilisation sont les mêmes que ceux des produits homologués qui contiennent les matières actives séparément. Par conséquent, le risque pour l'environnement ne change pas.

Évaluation de la valeur

L'ensemble de données sur la valeur qui a été communiqué provient de 88 essais effectués en 2005 (11 essais), en 2006 (38 essais) et en 2007 (39 essais) en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Tous les essais suivaient des plans en blocs aléatoires réitérés quatre fois. Deux formulations contenant les matières actives pinoxaden et florasulam ont été soumises aux essais en vue de l'homologation de l'herbicide Broadband. Les données fournies montrent que les deux formulations s'équivalent sur le plan agronomique. C'est pourquoi les données sur les deux formulations ont servi à l'évaluation de l'efficacité et de la tolérance des cultures.

Au total, le demandeur a présenté les résultats de huit essais au champ pour établir la valeur d'un mélange en cuve de la préparation commerciale de l'herbicide Broadband et du fongicide TILT 250E. Tous les essais ont été effectués à l'été de 2007 en Alberta, en Saskatchewan ou encore au Manitoba. Les essais ont servi à tester l'efficacité du fongicide contre la rayure réticulée de l'orge (*Pyrenophora teres*) sur les cultures d'orge et contre la tache septorienne (*Septoria tritici*) sur les cultures de blé. Ces essais montrent que l'efficacité du TILT 250E n'est pas entamée lorsqu'il est employé dans le mélange en cuve proposé. Puisque aucun antagonisme n'a été observé lors de plusieurs essais s'appliquant à deux maladies différentes, il est raisonnable de penser que le TILT conserverait son efficacité pour supprimer ou réprimer les

autres maladies mentionnées sur son étiquette. Quant aux moments d'application et aux doses appliquées, il faut remarquer que le profil d'utilisation du mélange en cuve proposé est compatible avec le profil d'utilisation homologué du fongicide TILT 250E. Sur le plan de son action fongicide, et tel que proposé, un mélange en cuve de l'herbicide Broadband et du fongicide TILT 250E aux doses présentement homologuées sur les cultures de blé et d'orge de printemps est justifié si des modifications mineures sont apportées à l'étiquette.

Dans l'ensemble, l'efficacité des traitements utilisant l'herbicide Broadband (seul ou en mélange en cuve) et la tolérance des cultures sont acceptables, et elles sont les équivalents de celles mesurées avec des herbicides présentement homologués qui contiennent du pinoxaden et du florasulam.

Conclusion

L'Agence a complété son évaluation de tous les renseignements disponibles concernant cette demande et elle parvient à la conclusion qu'elle détient assez d'information pour étayer l'homologation complète de l'herbicide Broadband. Toutefois, Le demandeur devra présenter des études sur les propriétés relatives à la corrosion et à la stabilité pendant le stockage pour obtenir l'homologation complète.

Références

- PMRA 1567031 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Identification, DACO: 3.1.1,3.1.3,3.1.4
PMRA 1567032 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Identification - Formulating Plant Name and Address, DACO: 3.1.2 CBI
PMRA 1567033 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI
PMRA 1567034 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Manufacturing Process, DACO: 3.2.2 CBI
PMRA 1567035 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Discussion of Formation of Impurities, DACO: 3.2.3 CBI
PMRA 1567036 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Certification of Limits, DACO: 3.3.1 CBI
PMRA 1567037 2007, Analytical Method SF-229/1: Determination of ASF822, CGA185072, and NOA407855 in A15351A, SF 229/1, DACO: 3.4.1 CBI
PMRA 1567038 2007, A15351A - Validation of Analytical Method SF-229/1, T001327-07, DACO: 3.4.1 CBI
PMRA 1567039 2007, A15351A 100.4EC Herbicide: Chemical and Physical Properties, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4, 3.5.5, 3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9
PMRA1567040 2007, A15351A - Physical State, Odor, pH and Viscosity, T001322-07, DACO: 3.5.2,3.5.3,3.5.7,3.5.9 CBI
PMRA 1567041 2007, A15351A - Chemical Characterization of Batch ID 495360, T000503-07, DACO: 3.4,3.5.6 CBI
PMRA 1567042 2007, A15351A - Oxidising Properties, HT07/124, DACO: 3.5.8
PMRA 1567043 2007, A15351A - Flash Point, HT07/121, DACO: 3.5.11
PMRA 1567044 2007, A15351A - Explosive Properties, HT07/122, DACO: 3.5.12

PMRA 1567046 Pinoxaden/Florasulam EC (092.75/007.73) & S:CGA185072 (023.19) (A15351A) – Acute Oral Toxicity Study in Rats. Laboratory Report No. 10848-07. Study report date: 18-July-2007. DACO 4.6.1.

PMRA 1567047 Pinoxaden/Florasulam EC (092.75/007.73) & S:CGA185072 (023.19) (A15351A) – Acute Dermal Toxicity Study in Rats. Laboratory Report No. 10849-07. Study report date: 18-July-2007. DACO 4.6.2.

PMRA 1567048 Pinoxaden/Florasulam EC (092.75/007.73) & S:CGA185072 (023.19) (A15351A) – Acute Inhalation Toxicity Study in Rats. Laboratory Report No. 10850-07. Study report date: 18-July-2007. DACO 4.6.3.

PMRA 1567049 Pinoxaden/Florasulam EC & S:CGA185072 (A15351A): Acute Eye Irritation Study in Rabbits (Final Report). Laboratory Report No. 9732-06. 24-April-2006. Syngenta Report No. T014055-05. DACO 4.6.4.

PMRA 1567050 Pinoxaden/Florasulam EC & S:CGA185072 (A15351A). Acute Dermal Irritation Study in Rabbits (Final Report). Laboratory Report No. 9733-06. 24-April-2006. Syngenta Report No. T014055-05. DACO 4.6.5.

PMRA 1567051 Pinoxaden/Florasulam EC (092.75/007.73) & S:CGA185072 (023.19) (A15351A) – Skin Sensitization Study in Guinea Pigs (Final Report). Laboratory Report No. 10851-07. 24-April-2006. DACO 4.6.6.

PMRA 1567091 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Value Summary, DACO: 10.1

PMRA 1537092 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Trial Efficacy Bridging Summary, DACO: 10.2.3.1

PMRA 1567094 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Trial Efficacy Full Summary, DACO: 10.2.1,10.2.2,10.2.3.1

PMRA 1567096 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Efficacy Trial Data Table, DACO: 10.2.3.1

PMRA1567099 2008. A15351A 100.4EC Herbicide and TILT 250E Fungicide – Efficacy Summary. 10pp. 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1

PMRA1567103 2007. A15351A 100.4EC Herbicide and TILT 250E Fungicide – Efficacy Data Summary Table. 10.2.3.1

PMRA 1567104 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Efficacy Trials - Weeds, DACO: 10.2.3.3

PMRA 1567106 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Crop Tolerance Trials, DACO: 10.2.3.3

PMRA 1567107 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Crop Tolerance Bridging Summary, DACO: 10.3.1

PMRA 1567109 2008, A15351A 100.4EC Herbicide - Crop Tolerance Full Summary, DACO: 10.3.1,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.